



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

AUDE



Monsieur Paul GRIFFE
Maire de Cuxac Cabardès

Place Antoine Courrière

11390 CUXAC CABARDES

Affaire suivie par :

Secrétariat Direction

E.Mail : direction@cm-aude.fr

Nos Réf. :

PV/SH/SB

Objet : Modification de droit commun du PLU

Carcassonne,
le 23 décembre 2021

Monsieur le Maire,

J'ai pris connaissance de votre courrier concernant la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de **CUXAC CABARDES** et je vous en remercie.

Il est important que les communes et les territoires portent une attention particulière aux artisans et à leur demande, souvent forte, de lieux et de locaux d'activité adaptés. Ce faisant, ils répondent ainsi à la demande de la population en matière de services.

Aussi, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai pas d'observation particulière à apporter à votre 1ère modification simplifiée du PLU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président de la CMAR Occitanie
Pyrénées Méditerranée,
Le Président de la CMA de l'Aude,



Pierre VERA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

59 ter chemin Verdale 31240 Saint-Jean · +33 5 62 22 94 22 · crma@crma-occitanie.fr · www.artisanat-occitanie.fr
SIREN 130 027 931

CMA AUDE

20 avenue du Maréchal Juin - CS 70051 · 11890 Carcassonne cedex · +33 4 68 11 20 00 · direction@cm-aude.fr · www.cma-aude.fr
SIRET 130 027 931 00059

Décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020